



Politique salariale 2018

La cfecgc Safran Aircraft Engines

3^{ème} réunion

Février 2018

Comparaison du programme salarial 2018 versus 2017

Mesures	Programme 2017 signé par CFDT et Cfecgc	Propositions au 22 Février 2018	Comparaison des mesures 2018 versus 2017
AG (Collaborateurs Niv I à IV)	27 € / mois	30 € / mois	+ 3 € / mois vs 2017
Impact Prime Ancienneté	0,25 %	0,25 %	Inchangé vs 2017*
AI (Collaborateurs Niv I à IV)	1,3 % au 1 ^{er} Mars	1,2 % au 1 ^{er} Mars	Inférieur à 2017
Revalorisation prime équipe	2 %	1 %	Inférieur à 2017
Revalorisation prix du point	1 %	1 %	
AI (Ingénieurs, Cadres, Niv VI) + Budget spécifique promo	2,1 % (avec un mini de 1%) + 0,15 %	2 % (avec un mini de 1%) + 0,15 %	Inférieur à 2017
% d'Ingénieurs, Cadres et Niv VI augmentés	90%	Non communiqué	Aucun engagement de la DG
Plancher mini 13 ^e mois	Niv I à IV : 1,65 fois mini société Niv V : 3 400€ Ing/cadres/Niv VI : 3 890€	Niv I à IV : 1,65 fois mini société Niv V : 3 400€ Ing/cadres/Niv VI : 3 890€	Inchangé vs 2017*
Garantie d'Evolution Pluriannuelle	3 %	3 %	Inchangé vs 2017*
Cesu Handicap	1 350 €	1 350 €	Inchangé vs 2017*
Remboursement Transport (Pass Navigo, ...)	70 %	70 %	Inchangé vs 2017*

* Pas de revalorisation malgré l'inflation !

Les mesures proposées sont toujours en retrait,

Et l'inflation continue : +1,2 % en 2017 et 1,2 % prévu en 2018 !

La Cfecgc a interpellé la Direction afin que la prise en compte de l'inflation soit intégrée dans le cadrage groupe !



Politique salariale 2018

Analyse de la Cfecgc

Ces négociations, contraintes par un cadrage groupe imposé par Safran, sont d'un niveau inférieur à celui de l'année dernière et occultent totalement l'inflation.

Collaborateurs (Niveaux I à V)

- **Mesures d'AG et d'AI** : L'inflation n'est pas prise en compte par la DG diminuant d'autant le budget global alloué. En effet le budget de 2.15% annoncé se voit amputé de facto de 1,2 % d'inflation.
- **Date d'application des AI inchangée** : Le Groupe préconise une date d'application au 1^{er} janvier 2018 afin d'avoir une équité de traitement avec celle des Ingénieurs, Cadres et Niveaux VI. La *Cfecgc* demande que la DG suive ces recommandations.

Ingénieurs, Cadres et Niveaux VI

- **Mesures d'AI** : Comme pour les Collaborateurs, l'inflation n'est pas prise en compte et le budget de 2 % annoncé (hors budget promo) se voit amputé, lui aussi, de 1,2 % d'inflation.
- **Mesures spécifiques** : Ces mesures sont absentes des propositions salariales alors qu'elles sont préconisées dans les orientations de politique salariale Groupe pour 2018.

Et pour l'ensemble des salariés

- **Stagnation des planchers 13^{ème} mois** : La Direction a reconduit purement et simplement les planchers de 2017 sans aucune prise en compte de l'inflation.
- **Garantie d'évolution pluriannuelle** : Reconduction de la Garantie d'augmentation pluriannuelle à un faible niveau pour la période 2015-2016-2017.
- **Travail occasionnel à domicile** : 1 journée par mois. Cette mesure portée par la *Cfecgc* et accessible aux Ingénieurs, Cadres et Niv. VI durant l'année 2017, est reconduite d'un an et proposée à l'ensemble des salariés.

Les propositions en l'état ne répondent pas aux attentes des salariés. La *Cfecgc* demande à la DG de revoir et d'améliorer ces dispositions en prenant en compte les revendications ci-dessous :

- **Augmenter le niveau d'AG et d'AI au regard des résultats de notre Société, du niveau d'inflation et des challenges demandés aux salariés**
 - Appliquer les AI collaborateurs au 1^{er} Janvier 2018
 - Indexer les planchers 13^{ème} mois sur l'inflation soit +1,2% par rapport à l'année dernière
 - Pérenniser le budget spécifique en faveur de l'égalité professionnelle (H/F)
 - Attribuer un budget spécifique plus conséquent pour l'évolution de carrière
 - Etendre les bonus aux positions 3A et 3B
 - Prendre en compte l'inflation dans la Garantie d'évolution pluriannuelle
 - Porter à 2 jours pour tous, le travail occasionnel à domicile
 - Revaloriser les CESU Handicap
 - Revaloriser les primes d'astreinte et leurs modalités d'application
 - Réévaluer les indemnités kilométriques et frais professionnels
 - Revaloriser notablement la prime énergie

Dernière
réunion prévue
le 1er Mars, la
Cfecgc
défendra vos
intérêts !

